

Bilendi

Société Anonyme

Au capital de 314.777,52 euros

Siège social : 3, rue d'Uzès – 75002 Paris

428 254 874 RCS Paris

Descriptif du programme de rachat d'actions propres adopté par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2018

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement CE n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du nouveau programme de rachat de ses propres actions par la société Bilendi.

1/ Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat

Le programme de rachat a été autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bilendi du 21 juin 2018.

2/ Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 juin 2018

Au 30 juin 2018, le nombre total d'actions Bilendi détenues directement par la Société est de 26.875 actions, représentant 0,7 % du capital social.

Les 26.875 actions auto-détenues par la Société sont affectées à l'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité. Il n'y a pas d'action détenue dans le cadre du programme de rachat qui avait été autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bilendi du 15 juin 2017 et qui prend fin du fait de la mise en œuvre du présent programme.

3/ Part maximale du capital, nombre maximal, prix maximum d'achat et caractéristiques des titres que Bilendi se propose d'acquérir:

Part maximale du capital : 10 % du capital, soit à titre purement illustratif, à la date du dernier capital, sur la base du nombre total d'actions composant le capital social, et après avoir pris en considération que la société détenait au 30 juin 2018 directement et indirectement 26.875 de ses propres actions, correspondant à 0,7.% du capital, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises serait de 366.597 actions, soit 9,3 % du capital, sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix d'achat unitaire maximum : 25 euros par action hors frais et commission, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 9.164.925 euros, hors frais de négociation.

Caractéristiques des titres : Les titres concernés par le présent programme de rachat sont exclusivement les actions ordinaires Bilendi.

4/ Objectifs du programme de rachat d'actions :

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions, les objectifs poursuivis par Bilendi seront :

- favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat

de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des Sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariats salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans tout autre condition permise par la réglementation ;
- la remise des actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- assurer la couverture des titres de créance donnant accès au capital ;
- l'annulation des titres par voie de réduction de capital à des fins notamment d'optimisation du résultat net par action ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

5/ Durée du programme : 18 mois, à compter de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 21 juin 2018 soit jusqu'au 20 décembre 2019.